

Le marché pharmaceutique correspond au chiffre d'affaires hors taxes des entreprises du médicament. Il est donc valorisé aux prix fabricants hors taxes. En France, il atteint 53,2 milliards d'euros en 2015 (graphique 1). Au sein de ce marché, les importations représentent 17,7 milliards d'euros en 2015, soit le tiers du total.

Les exportations représentent un peu moins de la moitié du marché français (25,4 milliards). Le reste, les ventes dans toute la France, s'élèvent à 27,8 milliards d'euros, dont les trois quarts sont destinées aux officines, et un quart aux établissements de santé (graphique 2).

En 2015, le marché des officines représente 20,7 milliards d'euros. Il est constitué à 90 % en valeur de médicaments remboursables et à 10 % de médicaments non remboursables (respectivement 18,6 et 2,1 milliards d'euros). Ces montants sont valorisés aux prix fabricants hors taxes, plus bas que le prix public.

La consommation totale de médicaments atteint 38,3 milliards d'euros, à près de 90 % en ville

À la différence du marché pharmaceutique, la consommation de médicaments est valorisée au prix public dans les comptes de la santé. Ce prix inclut en sus la TVA, les marges des grossistes répartiteurs et des distributeurs pour les produits délivrés en officine, ainsi que les honoraires de dispensation (HDD). La consommation de médicaments dans les comptes de la santé retrace également les autres rémunérations forfaitaires des pharmaciens, notamment la ROSP et les permanences pharmaceutiques, qui représentent environ 200 millions d'euros en 2015.

La consommation de médicaments s'élève en 2015 à 38,3 milliards d'euros TTC, dont 34,0 milliards en ville et environ 4,3 milliards à l'hôpital.

Les médicaments rétrocédés, c'est-à-dire ceux délivrés par les pharmacies hospitalières pour des patients non hospitalisés, sont comptabilisés avec la consommation en ville. Après avoir progressé de 80 % en 2014 à la suite de l'introduction de nouveaux traitements innovants contre le virus de l'hépatite C, disponibles exclusivement en rétrocession, leur montant diminue de 3,1 % en 2015 pour s'établir à 2,8 milliards d'euros. Ils représentent 8 % de la consommation de médicaments en ville. Les médicaments remboursables en représentent 79 %, et les médicaments non remboursables, 12 %.

L'assurance maladie prend en charge les deux tiers de la dépense en ville

Si les médicaments rétrocédés sont remboursés à 100 % par l'assurance maladie obligatoire, les médicaments délivrés en officine ne donnent pas nécessairement lieu à un remboursement de l'assurance maladie.

Les médicaments non remboursables restent en effet intégralement à la charge des ménages et des organismes complémentaires, de même que les médicaments remboursables acquis sans prescription d'un professionnel de santé. Enfin, les médicaments non présentés au remboursement ne peuvent pas, par définition, être remboursés. L'ensemble de ces dépenses s'élève à 4,8 milliards d'euros en 2015 (graphique 3) et ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie.

À cela s'ajoute le ticket modérateur sur les produits remboursables achetés sur ordonnance. Le taux de remboursement de l'assurance maladie varie en effet entre 15 % et 100 % selon les spécialités. De plus, les achats de médicaments donnent lieu depuis 2008 à une franchise à la charge du patient qui ne peut être remboursée par les organismes complémentaires. La franchise s'élève à 0,5 euro par boîte de médicaments, mais il existe un plafond annuel de 50 euros par patient pour cette franchise, qui est commun aux médicaments, actes paramédicaux et transports sanitaires. Le ticket modérateur et les franchises représentent en tout 5,7 milliards d'euros en 2015 qui ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie. Néanmoins, sur le ticket modérateur et les franchises, 390 millions d'euros de dépenses sont pris en charge par la CMU-C.

Les ménages et les organismes complémentaires ont donc à charge 10,1 milliards d'euros sur la consommation des médicaments en ville.

Enfin, l'État prend en charge 100 millions d'euros de dépenses de médicaments, notamment au titre de l'aide médicale de l'État.

Le montant des dépenses de médicaments remboursés par l'assurance maladie en soins de ville s'élève au total à 23,2 milliards d'euros en 2015, dont 20,4 milliards pour les médicaments délivrés en officine et 2,8 milliards pour les médicaments rétrocédés. Les rémunérations forfaitaires (hors HDD) sont également intégralement financées par l'assurance maladie à hauteur de 200 millions d'euros en 2015.

Pour en savoir plus

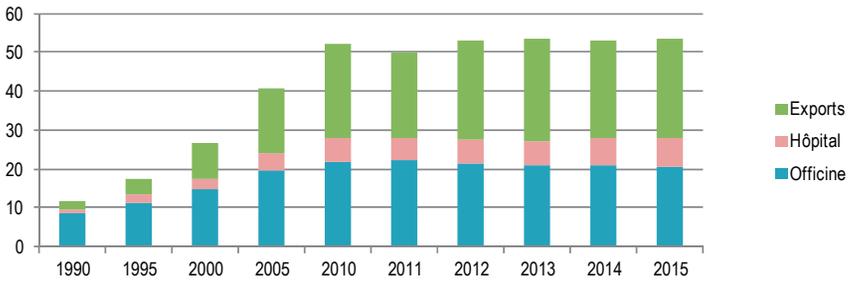
Bilan économique des entreprises du médicament, LEEM, 2016.

Fiche 13 « La consommation de médicaments en ville » dans cet ouvrage.

Fiche 15 « La structure des ventes de médicaments en officine » dans cet ouvrage.

Graphique 1 Le marché du médicament, remboursable ou non, en France

En milliards d'euros



Champ > France entière, y compris homéopathie (0,2 milliard d'euros), marché valorisé aux prix fabricants hors taxes (PFHT).
Source > LEEM-GERS.

Graphique 2 Du marché pharmaceutique à la consommation totale de médicaments en France en 2015

En milliards d'euros

Marché pharmaceutique (chiffre d'affaires HT, prix fabricant) 53,2 dont imports 17,7	Exports 25,4	Ventes en France 27,8				Rémunérations forfaitaires (ville) : 0,2
		Officine : 20,7			Hôpital : 7,1	
		Médicaments remboursables* 18,6	Médicaments non remboursables 2,1			
Consommation totale (ville : prix public yc HDD) 38,3	Ville : 33,8				Rémunérations forfaitaires (ville) : 0,2	
	Médicaments remboursables 27,0	Médicaments non remboursables 4,0	Médicaments rétrocedés 2,8	Hôpital ** : 4,3		
	Ville : 23,2			Hôpital : 4,3		
Prise en charge par la Sécurité sociale 27,7	Ville : 23,2			Rémunérations forfaitaires (ville) : 0,2		
	Médicaments remboursés 20,4		Médicaments rétrocedés 2,8		Hôpital : 4,3	

* Y compris homéopathie (0,2 milliard d'euros).

** Approximée à partir du chiffre d'affaires du marché et du montant de la rétrocession hospitalière.

Note > Les éléments sur le marché pharmaceutique ne comprennent pas les médicaments homéopathiques. En revanche, ces derniers sont retracés dans la consommation totale et, pour la part remboursable, dans les remboursements de l'assurance maladie.

Champ > France entière.

Sources > LEEM-GERS pour le marché pharmaceutique ; calculs DREES, Comptes de la santé pour la consommation.

Graphique 3 Structure de la consommation de médicaments en ville en 2015

En millions d'euros

Consommation de médicaments en ambulatoire				33 963
Achats de médicaments en ambulatoire (yc rétrocession et HDD, hors rémunérations forfaitaires)		33 766	Rémunérations forfaitaires hors HDD 197	
Dépense reconnue	28 922	Autres dépenses de médicaments	4 845	ROSP pharmacie 127
Prestations de la Sécurité sociale (y compris rétrocession)	23 159	Médicaments non remboursables	3 995	Permanences et Caqos 69
Prestations de l'État	100	Médicaments remboursables non présentés au remboursement ou achetés sans prescription	850	
Ticket modérateur, franchises dont prestations de la CMU-C organismes de base	5 663 394			

Montants restant à la charge des ménages et des organismes complémentaires après prise en charge de l'assurance maladie obligatoire

Caqos : contrat d'amélioration de la qualité et de l'organisation des soins.

Champ > France entière.

Source > DREES, Comptes de la santé.